

REGLEMENT DU TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME 2010 OUVERT A TOUS LES JUNIORS LICENCIES

PREAMBULE : Les Comités départementaux de la FFC de l'Ain et de la Haute Savoie, l'Union Vélocipédique Genevoise, L'A.C. Cantonale Vaudoise et la Fédération Cycliste Valaisanne ont convenu d'inscrire à leur calendrier respectif cinq compétitions, sous le titre de Trophée franco-suisse de cyclisme, chacune de ces fédérations organisant une manche du dit Trophée.

RELATIONS : Les Fédérations régionales présenteront chacune le dossier du Trophée franco-suisse de cyclisme à l'autorité politique de leur département et canton respectif, en sollicitant le soutien du Conseil du Léman. A ce dossier commun sera joint le descriptif de la manche concernée.

EPREUVES : Le Trophée franco-suisse de cyclisme se compose des cinq épreuves suivantes :

11 AVRIL 2010	1 ^{ère} manche à FULLY (Valais)	organisée par VC Excelsior Martigny
17 AVRIL 2010	2 ^{ème} manche à ECHENEVEX (Ain)	organisée par l'Union Cycliste Gessienne
18 AVRIL 2010	3 ^{ème} manche à GRAND LANCY (Genève)	organisée par le Vélo-club de Lancy
24 AVRIL 2010	4 ^{ème} manche à REVEROLLE (Vaud)	organisée par le Cyclophile Lausannois
25 AVRIL 2010	5 ^{ème} manche à ARCHAMPS (Haute-Savoie)	organisée par le vélo Club de Saint Julien en Genevois

ENGAGEMENTS : Payable sur place sans surtaxe.

CATEGORIE : Le Trophée franco-suisse de cyclisme s'adresse uniquement à la catégorie des juniors nés en 1992 et 1993.

REGLEMENTS : Sont applicables les règlements techniques et administratifs de la fédération où se déroulera la manche du Trophée : règlement de Swiss-Cycling en Suisse et de la FFC en France. Les barèmes nationaux des prix sont applicables.

ADMINISTRATION : Chaque manche est administrée et organisée par les fédérations régionales qui peuvent éventuellement déléguer l'organisation de leur manche à un club cycliste affilié. Le cas échéant, la fédération régionale contrôle l'application du présent règlement.

CLASSEMENT : Les fédérations régionales établissent les classements.
Après chaque manche, un classement provisoire détermine le leader, à qui sera remis un maillot qu'il devra obligatoirement porter s'il s'aligne au départ de la manche suivante. Si ce leader ne respecte pas cette consigne, il ne marquera aucun point au titre du Trophée Franco-Suisse de cyclisme lors de cette manche.

Les classements sont établis en fonction du barème de points suivant :

1 ^{er} : 30 pts	6 ^{ème} : 15 pts	11 ^{ème} : 10 pts	16 ^{ème} : 5 pts
2 ^{ème} : 25 pts	7 ^{ème} : 14 pts	12 ^{ème} : 9 pts	17 ^{ème} : 4 pts
3 ^{ème} : 20 pts	8 ^{ème} : 13 pts	13 ^{ème} : 8 pts	18 ^{ème} : 3 pts
4 ^{ème} : 18 pts	9 ^{ème} : 12 pts	14 ^{ème} : 7 pts	19 ^{ème} : 2 pts
5 ^{ème} : 16 pts	10 ^{ème} : 11 pts	15 ^{ème} : 6 pts	20 ^{ème} : 1 pts

En cas de non participation à une épreuve, les points restent acquis seulement s'il s'agit d'une absence pour une sélection en équipe régionale ou nationale.

PRIX : La distribution générale des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve d'ARCHAMPS le 25 avril 2010 à 16h30, en présence des autorités du Comité Régional Franco-Genevois et du Conseil du Léman. Outre les prix, seront remis le maillot au vainqueur et les trophées aux trois premiers. La planche des prix est fixée de la manière suivante en Euros (€).

1 ^{er} : 305 €	6 ^{ème} : 91 €	11 ^{ème} : 38 €	16 ^{ème} : 15 €
2 ^{ème} : 228 €	7 ^{ème} : 76 €	12 ^{ème} : 30 €	17 ^{ème} : 15 €
3 ^{ème} : 182 €	8 ^{ème} : 60 €	13 ^{ème} : 27 €	18 ^{ème} : 15 €
4 ^{ème} : 152 €	9 ^{ème} : 53 €	14 ^{ème} : 22 €	19 ^{ème} : 15 €
5 ^{ème} : 121 €	10 ^{ème} : 45 €	15 ^{ème} : 15 €	20 ^{ème} : 15 €

REGLEMENT DES PRIX : La distribution des prix au classement général exige de disputer 4 manches au moins. La présence du coureur à la remise des prix finale, organisée à l'issue de la 5^{ème} épreuve, est obligatoire. Le coureur qui participe à cinq manches bénéficiera de 6 points supplémentaires au classement final. En cas d'ex æquo aux points au classement général final, les concurrents seront départagés par le nombre de participations aux 5 manches, puis par la meilleure place dans la cinquième manche. En cas de litige ou tout autre problème, seuls les présidents des cinq entités organisatrices de ce challenge sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent.

AU NOM DES CINQ FEDERATIONS CYCLISTES :

FFC de l'Ain
le Président :



FFC de Haute Savoie
le Président :



L'UVG, la Présidente :

L'ACC Vaudoise,
le Président :



ASSOCIATION • CYCLISTE • CANTONALE • VAUDOISE

Fédération Cycliste Valaisanne, le
Président :

